



Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 7 juin 2022

Nous débutons ce CTM quelques semaines après la nomination du nouveau ministre de l'Éducation nationale.

Il ne s'agirait pas ici de dresser un bilan des 5 années de JM Blanquer mais au vu des critiques que l'on a pu émettre durant 5 ans sur les réformes engagées, que ce soit sur la réforme du lycée général et technologique ou sur celle de la voie pro par exemple ou sur le new management prônant l'efficacité par la mise en concurrence et la précarisation, la CGT Éduc'action espère vraiment une autre politique. Malheureusement, au vu des annonces d'Emmanuel Macron à l'occasion de la campagne présidentielle, la CGT Éduc'action ne peut s'empêcher d'être inquiète. Si les réformes précédemment citées ont, de notre point de vue, accentué le tri social, il est à redouter que les prochaines réformes soient dans la droite ligne de ce qui a été précédemment mis en place. Prenons le collège par exemple. Les déclarations d'Emmanuel Macron sur le collège ressemblent fort à une attaque contre le collège unique. Alors oui, ce collège unique n'est pas parfait par rapport au projet initial dont l'objectif était censé donner à tous les élèves une instruction commune jusqu'à la 3^{ème}. Fautes de moyens suffisants alloués, répétés sur plusieurs années, les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous et la difficulté sociale liée à la difficulté scolaire n'a pas disparu. Pourtant remettre en cause le collège unique revient à orienter les élèves de manière précoce. Or l'orientation précoce revient aussi à faire du tri social ce qui va à l'encontre du projet d'École que nous portons à la CGT Éduc'action.

Autre point aussi que les équipes d'Emmanuel Macron ont égrainés durant la campagne c'est une nouvelle réforme du lycée professionnel l'alignant davantage sur les besoins immédiats des entreprises en réduisant encore les enseignements avec en toile de fond la volonté de développer l'apprentissage. Là encore, nous ne pouvons que nous inquiéter de cet objectif, s'il s'agit en tout cas de développer l'apprentissage avant 16 ans, pour la CGT c'est non. Former des jeunes à un métier en leur donnant un minimum de culture ça existe et ça s'appelle le lycée professionnel sous statut scolaire.

La semaine dernière, le président s'est rendu avec le ministre à Marseille pour vanter l'expérimentation lancée l'an dernier et présentée alors comme novatrice.

Pourtant, la généralisation de cette expérimentation n'est absolument pas souhaitable. Pour la CGT Éduc'action le système tant vanté à travers l'expérimentation reviendrait à laisser la porte ouverte à une École à plusieurs vitesses et remettrait en cause le statut des enseignants. Emmanuel Macron, à travers ce qu'il appelle « le nouveau pacte » bouleverserait le système éducatif existant et les bases même de l'École publique.

Un mot sur les salaires et les revalorisations. Les revalorisations octroyées l'an dernier ont laissé un goût d'inachevé. En n'englobant pas l'entièreté des personnels de l'Éducation, et en se focalisant sur de l'indemnitaire, certaines catégories se sont senties oubliées. Dans tous les cas, l'impression chez les collègues, c'est surtout que l'institution s'est arrêtée au milieu du gué mais que beaucoup reste à faire sur la question salariale. Il faut redonner de l'attractivité à nos métiers. On l'a vu cette année le métier d'enseignant n'attire plus, pour preuve la chute importante du nombre de présents aux concours de recrutement. S'ajoute à cela la mastérisation qui décourage un certain nombre de jeunes d'entrer dans le métier. Le métier n'attire plus et plus grave encore, pour les collègues déjà en place, c'est la perte de sens du métier qui se

développe dans les esprits. Comment recruter quand, selon une enquête auprès des personnels, près d'un tiers des enseignants souhaite quitter le métier ? Au vu de cette chute aux concours, certaines académies ont fait preuve d'imagination pour recruter à l'instar d'un « Job dating » organisé à Versailles par exemple. Cette situation va véritablement dégrader la qualité de l'enseignement et accentuer la précarité dans notre secteur ce qui est proprement inadmissible. Revaloriser les personnels de l'Éducation est plus qu'une nécessité, c'est une urgence.

Un point sur les personnels AESH. Il faudrait se pencher une bonne fois pour toutes sur la situation de ces personnels-là et sur leurs conditions d'exercice. La politique conduite au nom de l'inclusion scolaire avec des collègues AESH maintenus sans réel statut et sous le seuil de la pauvreté, des élèves en situation de handicap largement sous accompagnés en raison de la mutualisation des moyens dans les PIAL n'est plus acceptable. L'urgence c'est un vrai statut parce que ces personnels exercent des missions pérennes, ce sont des salaires décents et c'est la fin des temps partiels imposés.

Durant ces 5 ans, les relations entre les personnels de l'Éducation et le ministre ont souvent été tendues. Dans leur grande majorité, les personnels resteront marqués par la perte de sens de leur métier, un fort sentiment de dévalorisation et une très nette dégradation de leurs conditions de travail. Pour les élèves, on l'a dit précédemment, ils se sont trouvés soumis bien malgré eux au renforcement du tri et de la sélection. Ce qui n'est pas souhaitable pour un système éducatif apaisé.

La mission du ministre sera sans doute difficile. L'ensemble des personnels de l'Éducation ont des attentes fortes pour le service public de l'Éducation. Quelles que soient les réformes mises en place, La CGT Éduc'action continuera, avant tout, de défendre l'intérêt des personnels et des élèves.

Un point particulier et question : qu'en est-il du décret pour la CDIisation, des personnels AEd en 6^e année ? Quand on a rencontré le ministre et que nous avons abordé cette question, le directeur de cabinet nous a assuré que le décret allait bientôt sortir. Entre temps, nous avons des remontées où dans certaines académies, pour les AEd qui arrivent au bout des 6 années et en l'absence de décret, il y a une grosse inquiétude et une attente de la publication en toute urgence de ce décret avec l'assurance que l'ensemble des personnels seront CDIisés en particulier ceux qui achèvent leur 6^{ème} année.

Enfin dernier point : nous vous alertons sur la situation d'une collègue contractuelle dans l'académie de Versailles dans le département du 95 et qui ne serait pas renouvelée pour la rentrée prochaine à 4 mois du CDI après 5 ans de bons et loyaux services. Cette collègue bénéficiait pour la première fois à la rentrée 2021 d'une décharge syndicale. Pour résumer, il lui est reproché des absences identifiées, par l'administration, comme convenances personnelles alors que ce sont des absences pour exercer son droit syndical et de grève.

Nous ne pouvons considérer juste qu'une collègue se voit reprocher des absences nombreuses, le plus souvent pour exercer un mandat syndical, alors que c'est à l'administration de pallier ces absences en la remplaçant tout simplement.

Pour la CGT, être précaire ne doit pas engendrer l'absence de droit syndical, l'absence du droit d'être un militant ou une militante syndicale tout simplement.